

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le premier juin à 17 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

**Présents** : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE

**Excusé** : David LE GUEN représenté par Elodie LEFEBVRE

**Secrétaire de séance** : Stéphane FERRIER

Date de la convocation
16 mai 2022

Date d'affichage
16 mai 2022

Objet de la Délibération
--------------------------

CENTRE DE LOISIRS ETE 2022

N° 15.2022

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

\*

Monsieur le Président propose de reconduire la mise en place d'un centre de loisirs sans hébergement pour l'été 2022.

Lieu : Groupe scolaire de la Meije

Capacité d'accueil : 16 enfants maximum

Nombre d'encadrants : 2

Tarifs :

Tranches quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée avec repas
QF 1 : de 0€ à 300€	3,30€	5,30€	8,00€
QF 2 : de 301€ à 500€	4,40€	6,40€	9,70€
QF 3 : de 501€ à 700€	5,50€	7,50€	11,35€
QF 4 : de 701€ à 900€	6,70€	8,70€	13,15€
QF 5 : 901€ et plus	8,15€	10,15€	15,35€
Famille hors canton	20,00€	22,00€	30,00€

Monsieur le Président propose également de valider le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- De créer le centre de loisirs pour l'été 2022.
- D'accepter les tarifs ainsi proposés.
- De valider le règlement intérieur annexé à la délibération

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,

Olivier FONS



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

**AR Prefecture**

05-240500264-20220601-15\_2022-DE  
Reçu le 07/06/2022  
Publié le 07/06/2022

## REGLEMENT INTERIEUR CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène ouvre son centre de loisirs sans hébergement pour l'été 2022.  
Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'amusement, de rencontres et de découvertes...

Date : du 11 juillet 2022 au 26 août 2022  
Lieu : Groupe scolaire « La Meije »  
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30  
Age : enfants de 3 ans à 12 ans (sous condition de propreté), résidents sur les communes de Villar d'Arène et La Grave mais aussi ouvert aux résidents secondaires et vacanciers selon la disponibilité.

### ARTICLE 1 : Accueil

Les enfants sont accueillis en journée ou en demi-journée avec ou sans repas.  
Le goûter et le repas sont fournis par les parents (repas froid ou chaud).

Planning d'une journée type :

8h30 – 9h00	Accueil
9h00 – 12h00	Activité
12h00 – 12h15	Départ et accueil
12h15 – 13h30	Repas
13h30 – 14h00	Départ et accueil
14h00 – 17h00	Activité + Goûter
17h00 – 17h30	Départ

### ARTICLE 2 : Trousseau

Le centre de loisirs est un endroit convivial, votre enfant doit s'y sentir bien.  
Il doit avoir une tenue vestimentaire adaptée aux conditions météo mais aussi aux activités proposées, certaines sont salissantes. Ne mettez pas à votre enfant des affaires auxquelles vous tenez. Nous vous conseillons de noter le prénom de votre enfant sur ses affaires et de laisser une tenue de rechange en début d'été.

Votre enfant devra avoir impérativement avec lui :

- des chaussons
- casquette, lunettes et crème solaire
- un k-way
- une blouse ou vieux tee-shirt pour les activités manuelles
- une bouteille d'eau (supplémentaire au pique-nique pour les activités extérieures)
- un goûter
- un pique-nique + boisson

### ARTICLE 3 : Hygiène et santé

COVID-19 accueil dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans certificat médical avec ordonnance. Le centre n'acceptera pas d'enfant malade, fiévreux, susceptible de contaminer les autres enfants. Il est impératif que le ou la responsable et les animateurs soient en possession de l'autorisation, signée par les parents, pour amener l'enfant chez le médecin, en cas de besoin urgent.

Si l'équipe constate une présence de poux ou autres parasites, il sera demandé aux parents de traiter l'enfant dès son retour à la maison.

En cas d'accident ou de maladie, les frais consécutifs aux soins et aux interventions seront réglés par les parents qui se feront rembourser par l'organisme de sécurité sociale auquel ils sont affiliés.

AR Prefecture

005-24050264-20220051\_E5\_0122\_194  
Reçu le 07/06/2022  
Publié le 07/06/2022

#### ARTICLE 4 : Interdictions

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du centre de loisirs (autant pour les animateurs que pour les parents).

Le centre décline toute responsabilité quant aux pertes ou vols d'objets de valeurs.

Le non-respect majeur à la vie collective pourra être sanctionné d'un renvoi temporaire ou définitif de l'enfant.

#### ARTICLE 5 : Inscriptions

Vous devez inscrire votre enfant avant le début du centre de loisirs de 1 à 5 jours par semaine.

Si les familles ont des besoins non prévisibles, elles ont la possibilité de demander au responsable au préalable pour savoir s'il reste des places disponibles. Ces situations seront étudiées mais ne garantissent en aucun cas une place pour l'enfant.

Inscription avant le 11 juillet au SIVOM [emilie@sivomlagravevillardarene.fr](mailto:emilie@sivomlagravevillardarene.fr)

Inscription après le 11 juillet auprès du responsable du centre [centreaere.paysdelameije@gmail.com](mailto:centreaere.paysdelameije@gmail.com)

**04-76-80-64-43**

Les inscriptions ne seront validées que si le dossier est complet.

Toute absence sera facturée.

#### ARTICLE 6 : Tarifs et paiement

Tranches quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée avec repas
QF 1 : de 0€ à 300€	3,30€	5,30€	8,00€
QF 2 : de 301€ à 500€	4,40€	6,40€	9,70€
QF 3 : de 501€ à 700€	5,50€	7,50€	11,35€
QF 4 : de 701€ à 900€	6,70€	8,70€	13,15€
QF 5 : 901€ et plus	8,15€	10,15€	15,35€
Famille hors canton	20,00€	22,00€	30,00€

\* repas non fourni

La facturation est établie à l'issue de chaque mois par le SIVOM.

Le paiement se fait à la réception de la facture ;

↳ sur internet en suivant les instructions figurant sur la facture

↳ par virement sur le compte de la Trésorerie de Briançon

**IBAN : FR13 3000 1004 0800 5300 0000 009 BIC : BDFEFRPPCCT**

Tout règlement déposé au SIVOM ou à la mairie ne pourra être accepté.

#### ARTICLE 7 : Protection des données personnelles

Le Centre de loisirs est un service proposé par le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène. En tant que responsable de traitement le SIVOM s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

Le personnel intercommunal habilité en charge du service et le Trésor Public sont les seuls destinataires des informations personnelles concernant les élèves.

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion et le suivi administratif des inscriptions au centre de loisirs et l'accueil des enfants. Ces traitements de données relèvent de l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investie le SIVOM en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (f) du règlement général sur la protection des données).

AR Prefecture  
005-240500264-20220601-15\_2022-DE  
Reçu le 07/06/2022  
Publié le 07/06/2022

Le SIVOM de La Grave – Villar d’Arène ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la réglementation en vigueur. Ainsi, le dossier d’inscription est conservé 10 ans conformément à l’instruction DGP/SIAF/2014/006.

Vous disposez, d’un droit d’accès et de rectification, un droit d’opposition, un droit d’effacement, un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d’adresser un courriel au délégué à la protection des données du SIVOM à l’adresse électronique suivante : [emilie@sivomlagravevillardarene.fr](mailto:emilie@sivomlagravevillardarene.fr) ou un courrier, accompagné d’un document permettant de justifier de votre identité, à l’adresse postale suivante :

SIVOM LA GRAVE – VILLAR D’ARENE  
Mairie RD 1091  
05320 LA GRAVE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l’adresse suivante <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte> ou bien encore à l’adresse postale suivante :

CNIL  
3 place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 PARIS CEDEX 07

**AR Prefecture**

005-240500264-20220601-15\_2022-DE  
Reçu le 07/06/2022  
Publié le 07/06/2022